

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-107

Date de la convocation : 16/11/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 18

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT et M. Pierre LAURENT CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

**OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT :
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 Septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Pré ardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5ans,

Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Pré ardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

.../...

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie / Situation autonomie	Projet	Cout du projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subventi on Com. Com.	Subvention ANAH
Mr HERY Gilles	4 chemin de Landreville 08 240 TAILLY	Autonomie	GIR-5	Aménagement de la salle d'eau et pose de volets roulants	2 390,00 €	2 265,40 €	2 265,40 €	227,00 €	1 133,00 €
Mr FAYOLLE Jean	8 rue de l'Aisne 08 400 VOUZIERES	Autonomie	GIR 4	Pose de volets roulants	4 129,68 €	3 914,39 €	3 914,39 €	391,00 €	1 957,00 €
				Total	6 519,68 €	6 179,79 €	6 179,79 €	618,00 €	3 090,00 €

- DE CHARGER le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Benoît SINGLIT